

COMITE DE BASSIN REUNION

SEANCE PLENIERE DU 07 DECEMBRE 2011

Membres électeurs : 35
Membres électeurs présents : 21
Pouvoirs :
Vote : - Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 1

DELIBERATION N° 2011/8

AVIS SUR LE PLAN DE COMMUNICATION 2012-2015 DU COMITE DE BASSIN

Le Comité de bassin Réunion, délibérant valablement,

VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de bassin ;

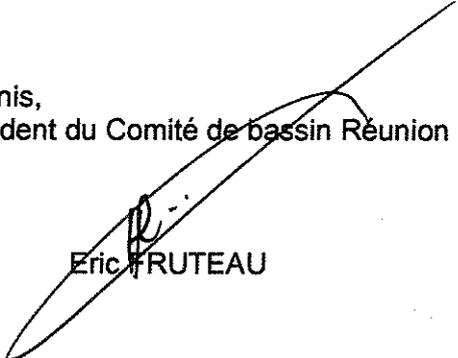
VU le projet de plan de communication présenté en séance

VU les remarques intervenues en séance

Emet un avis favorable sur le plan de communication du Comité de Bassin pour la période 2012-2015, subordonné à la prise en compte des remarques suivantes :

- Le Comité de bassin n'est pas contraint de suivre intégralement les recommandations, faites, notamment le plan d'action tel qu'exposé. Celui ci constitue simplement un catalogue d'actions possibles et pertinentes.
- Le plan d'action du Comité de bassin sera en cohérence avec celui de l'Office de l'Eau. Des synergies seront recherchées, et les démarches concurrentes proscrites, afin de ne pas brouiller les messages auprès du grand public.
- Le meilleur rapport « cout – travail – résultat » sera recherché.
- Le secrétariat du Comité de bassin sollicitera ses partenaires financeurs pour porter des actions qui le nécessiteront.

Saint-Denis,
Le Président du Comité de bassin Réunion


Eric FRUTEAU